# Programme de partenariat en infrastructures communautaires

# Ordre du jour récurrent

# Établissement de relations et élaboration d'ententes conjointes de services partagés

Cet ordre du jour vise à vous permettre de cibler les questions à aborder et les activités à réaliser au fur et à mesure que vous renforcerez votre relation avec votre collectivité partenaire et que vous progresserez dans l'élaboration d'une entente de services partagés. Vous jugerez peut-être que certaines activités ne s'appliquent pas à vous. Nous vous recommandons de vous reporter à cet ordre du jour pour toutes vos réunions conjointes de champions communautaires. Nous effectuerons un suivi auprès de vous au sujet de ces questions lors de nos appels de contrôle mensuels.

**À chaque réunion, pour rester sur la bonne voie, il faut :**

* Revoir les principes d'un dialogue efficace;
* Revoir les « Points à surveiller pour des relations efficaces » (page 22 de la Trousse);
* Revoir l'énoncé de vision;
* Examiner l'ordre du jour de la réunion;
* Examiner le plan de travail;
* Fixer la date et l'heure de la prochaine réunion;
* Établir des objectifs et les étapes de la prochaine réunion.

**Pour que votre relation demeure solide et positive et puisse donner des conclusions d'ententes durables, il faut :**

* Fixer régulièrement des réunions du chef et du maire;
* Tenir régulièrement des réunions du conseil municipal et du conseil des Premières Nations;
* Organiser régulièrement une activité sociale qui permette aux membres des deux collectivités de se rencontrer;
* Élaborer un accord d'amitié ou un protocole de communication (page 27 de la Trousse).

**Pour élaborer des ententes conjointes de services partagés, il faut :**

* Confirmer le projet, ou l'enjeu auquel on souhaite s'attaquer;
* Répondre aux questions de la section « Préparation » (page 64 de la trousse);
* Consulter la liste de contrôle no 1 : « Éléments contractuels essentiels d'une entente de services » (page 66 de la Trousse);
* Répondre aux « Questions relatives à l'élaboration d'une entente de services » (document fourni);
* Déterminer les questions qui doivent faire l'objet d'une recherche supplémentaire et y répondre (par ex., tarifs d'utilisation des services d'eau, ou coûts d'entretien de l'usine de traitement de l'eau);
* Consulter les « Lignes directrices pour l'établissement des prix d'une entente de services » (page 77 de la Trousse) et les « Modèles d'établissement des prix » (page 80 de la Trousse);
* Élaborer une étude de faisabilité au besoin;
* Élaborer une proposition de financement au besoin;
* Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation du public;
* Élaborer une première ébauche de l'entente;
* Solliciter la rétroaction de votre conseil ou de votre collectivité au sujet de cette ébauche;
* Tenir compte de la rétroaction obtenue dans l'élaboration de la deuxième version de l'entente;
* Préparer une résolution préliminaire du conseil en vue de la signature de l'entente;
* Veiller à l'adoption par le conseil de la résolution préliminaire et de l'entente.

**Dans le cadre du processus de soutien de l'équipe du PPIC, il faut répondre oui aux questions suivantes :**

* Avons-nous planifié notre contrôle mensuel par l'équipe du PPIC?
* Avons-nous besoin de l'aide d'un mentor bénévole et que sont les types de services requis?
* Avons-nous sondé la communauté de pratique pour des conseils ou pour offrir des solutions aux autres?
* Avons-nous participé aux webinaires?

**Principales étapes**

* Présentation des candidatures au PPIC
* Entrevue par l'équipe du PPIC et acceptation de la candidature
* Adoption par le conseil d'une résolution de participation au PPIC
* Lancement de l'atelier
* Établissement d'un protocole des communications
* Achèvement de la recherche et/ou de l'étude de faisabilité
* Élaboration d'une proposition de financement au besoin
* Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation du public
* Élaboration de l'ébauche de l'entente conjointe de services partagés
* Examen et rétroaction par le conseil et la collectivité
* Élaboration d'une deuxième version qui intègre la rétroaction obtenue
* Tenue d'un atelier d'examen du projet
* Adoption par le conseil d'une résolution d'approbation de l'entente
* Signature et félicitations